



# Politique de Communication/ Confirmation/ Annulation des camps d'été

---

## COMMUNICATION

Les communications se font par courriel. Tous les documents relatifs à l'inscription aux camps d'été se trouvent sur le site web du Patro Roc-Amadour à l'onglet Camp O' Carrefour/les Camps d'été. Le Camp n'envoie pas la documentation d'une façon systématique mais un rappel quelques semaines avant la date limite d'inscription. Sur demande, les documents peuvent être envoyés par la poste moyennant des frais de 10,00\$ par personne. Vous devez toutefois l'indiquer à l'endroit approprié sur les fiches d'inscription.

## CONFIRMATION

Lorsque le Camp O' Carrefour confirme les réservations de camps d'été d'un bénéficiaire, il fait parvenir un document aux parents, tuteurs ou responsables indiquant les séjours demandés, octroyés et les propositions de remplacement de même que la liste des documents à compléter afin de mettre le dossier à jour.

## ANNULATION

En cas d'annulation, des frais seront facturés. Les tarifs sont les suivants

- Avant le 30 avril, remboursement complet du premier versement effectué
- Entre le 1er et le 31 mai, remboursement de 50% du premier versement effectué
- Après le 31 mai et plus de 15 jours avant le début du camp, remboursement de 25% du paiement total effectué
- Moins de 15 jours avant le début du camp, aucun remboursement sauf pour une raison médicale sérieuse.

Les frais d'annulation devront être acquittés pour s'inscrire à nouveau au Camp O' Carrefour.

## DÉPART HÂTIF

Si un bénéficiaire quitte le site alors qu'il est en séjour, et ce pour toute autre raison que des raisons médicales sérieuses, il n'y a aucun remboursement.

### RESILIATION DU SÉJOUR PAR LE CAMP

La direction du Camp O' Carrefour se réserve le droit de refuser l'admission, ou de mettre fin à un séjour prématurément dans le cas où :

- les documents obligatoires ne sont pas transmis ou complétés adéquatement à l'arrivée du campeur ou ne reflètent pas la condition réelle de ce dernier;
- les comportements du campeur mettent en jeu sa propre sécurité, celle des autres campeurs ou celle du personnel ;
- le campeur nécessite des soins spécialisés ou est atteint d'une maladie contagieuse;
- la médication, les ordonnances du pharmacien et autres items nécessaires au bon déroulement du séjour du campeur sont absents.

---

***Les annulations ou départs hâtifs pour des causes médicales ne font pas l'objet de pénalités.***

---

### PAIEMENT

Les paiements se font par *chèque, mandat poste* ou *traite bancaire* et sont libellés à l'ordre de : Camp O' Carrefour. Des frais de 20,00\$ seront encourus pour tout chèque sans provision.